

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 25 novembre 2015
A 20h00**

Présents : Aurélie LARROQUE, Jean-Luc MOULIN, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Chantal CORNILLON, Nicolas BERTRAND, Corinne FAY, Rémy MARTIN, Frédéric CULOSSE, Barbara VERILHAC, Jean-Pierre SAPET.

Absents :

Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE
Marie-Jacquotte DEVAUX ayant donné pouvoir à Jean-Luc MOULIN
Yvan ROMAIN ayant donné pouvoir à Nicolas BERTRAND
Hervé MOUVEROUX ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Rolland JUNILLON
Lydie MERLE
Philippe AUBRY

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2015-013 : Signature d'un avenant au marché de travaux initial avec l'entreprise SAG VIGILEC 26300 Chatuzange le Goubet pour les travaux supplémentaires suivants : mise en place du réseau France Telecom sur l'impasse de l'Auberge et ajout de parafoudres dans les luminaires doubles. Les travaux supplémentaires s'élèvent à 2 145.46 € HT ce qui porte le montant du marché à 17 809.93 € HT. Cet avenant ne modifie pas l'équilibre de la procédure initiale passée précédemment.

Décision n°2015-014 : L'entreprise QUALICONSULT – 26500 BOURG LES VALENCE est retenue pour la mission de CSPS relative aux travaux de maçonnerie et de couverture de l'église. Le coût de cette mission est de 1360 € HT.

Décision n°2015-015 : L'entreprise QUALICONSULT – 26500 BOURG LES VALENCE est retenue pour la mission de contrôle technique relative aux travaux de maçonnerie et de couverture de l'église. Le coût de cette mission est de 2000.00 € HT.

DELIBERATIONS

D2015-07-01 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BARBEROLLE (SIABB) – AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du bassin de la Barberolle, alerte le Préfet et le Président de Valence Romans Sud Rhône Alpes sur la méconnaissance actuelle des services de la communauté d'agglomération des spécificités du territoire couvert par le SIABB, demande au Préfet et au Président de Valence Romans Sud Rhône Alpes de prendre en compte les actions déjà mises en place par le SIABB au cours de ses années d'existence, demande la prise en compte de la solidarité amont / aval dans les futures décisions à prendre et met en garde les futurs décideurs sur les responsabilités qu'ils auront à porter du fait de ce transfert de compétence.

Voté à l'unanimité

D2015-07-02 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE VALENCE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BARBIERES – BESAYES, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE SAINT VINCENT LA COMMANDERIE – CHARPEY, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE ROCHEFORT SAMSON – AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de la plaine de Valence avec le Syndicat intercommunal des eaux de Barbières – Besayes, le Syndicat intercommunal des eaux de Saint Vincent la Commanderie – Charpey et le Syndicat intercommunal des eaux de Rochefort Samson pour les raisons suivantes : La commune d'Alixan est desservie pour l'eau potable par le SIEPV qui rassemble 8 communes et 11 500 abonnés. Le SIEPV propose un service de proximité efficace et de qualité aux usagers. Or, cette fusion n'est pas judicieuse car la compétence va être obligatoirement transférée ensuite en 2020 à la communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes. Il est préférable de conserver l'organisation actuelle sans regrouper ces syndicats et utiliser la période d'ici à 2020 pour préparer qualitativement le transfert de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération.

Voté à l'unanimité

D2015-07-03 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES » AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERBASSE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RAYE EN UNE SEULE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est présenté à ce jour prévoyant la fusion de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes avec la communauté de communes du pays de l'Herbasse et la communauté de communes de la Raye en une seule communauté d'agglomération, demande au Préfet de prendre en compte les avis des communes concernés et se positionne pour le respect des choix des élus locaux qui ont été clairement exposés des communes des communautés de communes du Pays de l'Herbasse et de la Raye.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Téléthon 2015 le 1^{er} week end de décembre
- Le repas de Noël du CCAS le jeudi 10 décembre à la salle polyvalente. Prochain conseil municipal le jeudi 10 décembre à 20h00
- Alixanoël les 12 et 13 décembre. Un spectacle est proposé pour les enfants d'Alixan le samedi après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

A Alixan le 04 novembre 2015
Madame le Maire,
Aurélie LARROQUE